

Châteauroux, le 08 septembre 2015

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Indre

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article D211-9 ;

VU le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental réuni le 02 septembre 2015 ;

ARRETE

Article Premier

Sont affectés à titre provisoire, dans le département de l'Indre, pour l'année scolaire 2015/2016, les postes d'enseignants du premier degré désignés ci-après, entraînant **des ouvertures de classes** dans les enseignements préélémentaire et élémentaire :

Commune – École	Postes affectés	Observations
- Luant , école primaire J. Dacquin	1	Classe maternelle
- Niherne , école primaire G. Panis	1	Classe élémentaire
- Le Pêchereau , école élémentaire J. Prévert	1	Classe élémentaire
- St-Christophe-en-Boucherie , école élémentaire (RPI La Berthenoux / St-Christophe-en-Boucherie / Thevet-St-Julien / Vicq-Exempt)	1	Classe élémentaire

Article Deuxième

Est affecté à titre provisoire, dans le département de l'Indre, pour l'année scolaire 2015/2016, **un demi-poste de soutien**, pour aide pédagogique pour demi-service dans l'enseignement préélémentaire, rattaché administrativement à l'école primaire de **Jeu-Les-Bois**.

Article Troisième

Est retiré, dans le département de l'Indre, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, **un poste de Brigade départementale de remplacement**, rattaché administrativement à l'école primaire d'**Éguzon-Chantôme**.

Article Quatrième

Est régularisé, dans le département de l'Indre, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, **le retrait d'un poste en élémentaire** à l'école primaire F. Rabelais d'**Écueillé**, dont le poste d'enseignant du premier degré était bloqué au titre de l'année scolaire 2015/2016 (cf : arrêté n°A01/2015/DE du 19 mai 2015).

Article Cinquième

Est retiré à titre provisoire, dans le département de l'Indre, pour l'année scolaire 2015/2016, **un poste d'Adaptation**, rattaché administrativement à l'école élémentaire J. Ferry de **Châteauroux** (RAS « Châteauroux – J. Ferry »).

Article Sixième

Sont transformés, dans le département de l'Indre, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, les postes d'enseignants du premier degré désignés ci-après :

Commune – École	Postes transformés	Observations
- Brion , école primaire (RPI Brion / La Champenoise / St-Aoustrille / St-Valentin)	1	Transformation d'une classe maternelle en une classe élémentaire : l'école primaire de Brion devient une école élémentaire à 2 classes élémentaires
- Cuzion , école maternelle (RPI Cuzion / Orsennes)	1	Transformation d'une classe maternelle en une classe élémentaire : l'école maternelle de Cuzion devient une école primaire à 1 classe maternelle et 1 classe élémentaire
- Diors , école primaire La Rochefoucauld	1	Transformation d'une classe maternelle en une classe élémentaire : l'école primaire de Diors devient une école primaire à 1 classe maternelle et 4 classes élémentaires
- Éguzon-Chantôme , école primaire	1	Transformation d'une classe élémentaire en une classe maternelle : l'école primaire de Éguzon-Chatôme devient une école primaire à 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires
- Mâron , école primaire (RPI Mâron / Sassierges-St-Germain)	1	Transformation d'une classe élémentaire en une classe maternelle : l'école primaire de Mâron devient une école primaire à 2 classes maternelles et 1 classe élémentaire
		.../...

.../... - Sazeray , école maternelle (RPI Sazeray / Vijon)	1	Transformation d'une classe maternelle en une classe élémentaire : l'école maternelle de Sazeray devient une école élémentaire à 1 classe élémentaire
- Villentrois , école maternelle J Prévert (RPI Faverolles / Lye / Villentrois)	1	Transformation d'une classe maternelle en une classe élémentaire : l'école maternelle de Villentrois devient une école primaire à 1 classe maternelle et 1 classe élémentaire



Pierre-François GACHET